

Analyse succincte – Test de compatibilité climatique du Groupe Raiffeisen

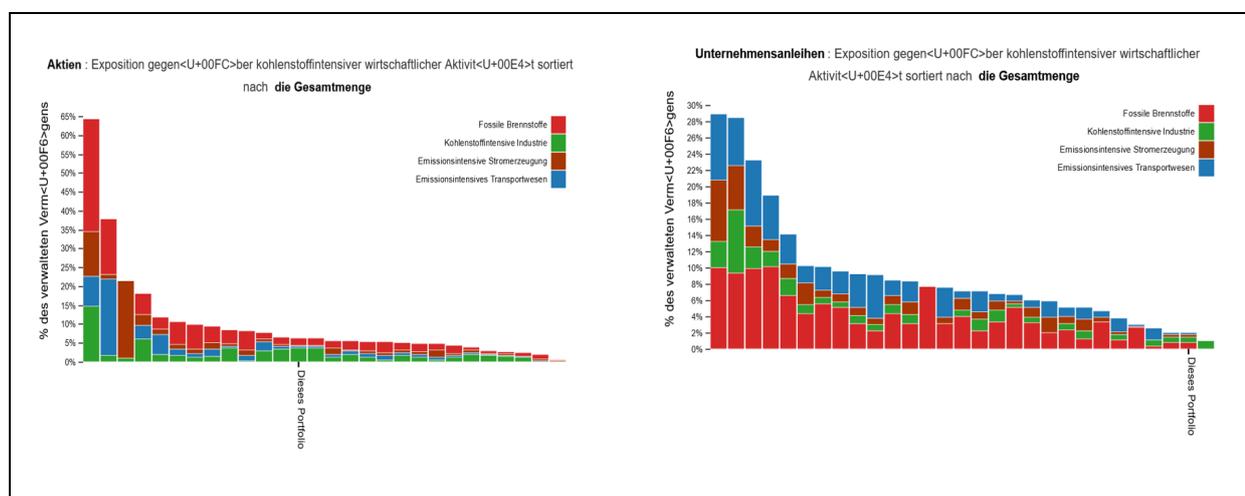
Début 2020, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI) ont invité les acteurs de la place financière suisse à faire contrôler la compatibilité climatique de leurs investissements dans les actions, les obligations d'entreprise, l'immobilier ainsi que les portefeuilles hypothécaires suisses. 179 institutions financières, dont 31 banques, ont participé à ce test. L'OFEV a publié les résultats agrégés du test le 9 novembre 2020. L'analyse de compatibilité climatique des investissements dans les actions et les obligations d'entreprises a été effectuée par 2° Investing Initiative (2DII), un think-tank dont le siège est situé à Berlin. Les investissements dans l'immobilier suisse et dans les hypothèques ont été analysés par Wüest Partner. Dans cette brève analyse, Raiffeisen classe les résultats du test et les complète avec les informations disponibles sur la compatibilité climatique de ses flux financiers.

En ce qui concerne l'étendue du test, Raiffeisen se base sur les recommandations de 2DII. Par conséquent, dans le cadre du PACTA 2020, Raiffeisen a fait analyser tous les investissements dans les actions et les obligations d'entreprise pour lesquels Raiffeisen Suisse est responsable de la décision de placement. Cela concerne les investissements dans le cadre de mandats de gestion de fortune, de fonds de placement et de prévoyance, du négoce pour compte propre, de la gestion des liquidités, ainsi que dans le portefeuille stratégique. Les placements dans l'immobilier suisse et l'intégralité du portefeuille hypothécaire au niveau du Groupe ont également été pris en compte dans l'analyse.

Résultats

Actions et obligations d'entreprises: Les résultats du test montrent la mesure dans laquelle Raiffeisen investit dans les actions et les obligations d'entreprises issues des secteurs à forte intensité de carbone analysés (production automobile, dont véhicules utilitaires légers et lourds, aviation, extraction de charbon, production de ciment, production d'acier, extraction de pétrole et de gaz, production d'électricité et navigation). Au niveau des actions, cela représente 6% du volume des investissements de Raiffeisen analysés. Au niveau des obligations d'entreprises, cela représente 2%. Le graphique ci-après montre que Raiffeisen investit dans une moindre mesure dans les entreprises issues des secteurs à forte intensité de carbone par rapport aux autres banques. Cela signifie qu'en comparaison, Raiffeisen est moins «exposée» au niveau de ses investissements dans les actions et les obligations. Raiffeisen considère cependant que cette comparaison est peu significative car d'autres banques ont pu procéder à diverses délimitations au niveau des portefeuilles examinés.

Graphique: «Exposition dans les secteurs à forte intensité de carbone» du portefeuille Raiffeisen en comparaison avec d'autres banques



(Source: rapport PACTA 2020 Raiffeisen/2DII)

Pour certains secteurs à forte intensité de carbone examinés dans le cadre du test, il existe déjà des technologies à faibles émissions. En plus de l'«exposition», le test a donc également évalué dans quelle mesure Raiffeisen investit dans des entreprises issues de ces secteurs qui souhaitent développer des technologies à faibles émissions et/ou s'éloigner des technologies responsables d'une grande quantité d'émissions. Les résultats sont présentés dans le tableau ci-après. Un classement faible signifie que, dans le secteur concerné, Raiffeisen investit plus que les autres banques («groupe peer») dans la transformation technologique. Dans ce sens, les investissements de Raiffeisen sont ici «plus compatibles» avec l'objectif consistant à limiter le réchauffement climatique au-dessous de 2°C. Un classement plus élevé signifie par contre que Raiffeisen accuse un retard par rapport aux autres banques. Les résultats de Raiffeisen sont divers et mettent en lumière certains domaines d'actions possibles.

Sur la base de l'analyse de l'«exposition» et de la «compatibilité», on peut donc retenir que Raiffeisen investit à un degré limité dans les actions et obligations d'entreprises issues des secteurs à forte intensité de carbone. Dans certains secteurs pour lesquels il existe aujourd'hui déjà des technologies à faibles émissions en plus des technologies à fortes émissions, Raiffeisen pourrait investir encore davantage dans les entreprises qui développent des technologies à faibles émissions et qui s'écartent des technologies à fortes émissions afin d'augmenter la compatibilité climatique de ses flux financiers.

Tableau: classement des investissements Raiffeisen dans des secteurs spécifiques selon la «compatibilité» avec la transformation technologique nécessaire afin de limiter le réchauffement climatique au-dessous de 2°C.

Catégorie de placement	Secteur	Place dans le groupe de pairs
Actions	Voiture électrique	#13 sur 28
Actions	Voiture hybride	#5 sur 28
Actions	Voiture à moteur à combustion	#3 sur 28
Actions	Charbon	#21 sur 24
Actions	Gaz	#21 sur 28
Actions	Pétrole	#22 sur 28
Actions	Energie issue du charbon	#12 sur 28
Actions	Energie issue du gaz	#16 sur 28
Actions	Energie hydraulique	#25 sur 28
Actions	Energie nucléaire	#24 sur 28
Actions	Energie issue du pétrole	#15 sur 28
Actions	Energies renouvelables	#24 sur 28
Obligations d'entreprises	Voiture électrique	#25 sur 28
Obligations d'entreprises	Voiture hybride	#5 sur 28
Obligations d'entreprises	Voiture à moteur à combustion	#18 sur 28
Obligations d'entreprises	Charbon	#6 sur 27
Obligations d'entreprises	Gaz	#18 sur 28
Obligations d'entreprises	Pétrole	#10 sur 28
Obligations d'entreprises	Energie issue du charbon	#6 sur 27
Obligations d'entreprises	Energie issue du gaz	#17 sur 27
Obligations d'entreprises	Energie hydraulique	#5 sur 27
Obligations d'entreprises	Energie nucléaire	#10 sur 27
Obligations d'entreprises	Energie issue du pétrole	#26 sur 26
Obligations d'entreprises	Energies renouvelables	#17 sur 27

(Source: rapport PACTA 2020 Raiffeisen/2DII)

«Stress-test» pour les actions et obligations d'entreprises: Le «stress-test» effectué dans le cadre du test de compatibilité climatique pour les actions et obligations d'entreprises montre que, dans le cas de Raiffeisen, si de mesures de politique climatique de grande envergure étaient soudainement mises en œuvre en 2030, les investissements analysés dans les actions et les obligations d'entreprises issues des secteurs à forte intensité

de carbone enregistreraient une chute de respectivement 22 et 3% de leur valeur. Au total, les investissements dans les actions et les entreprises perdraient respectivement 0,7 et 0,02% de leur valeur.

Placements immobiliers: Pour les placements immobiliers, il a été calculé la quantité d'émissions de CO₂ émise par m² de surface chauffée. En moyenne, cette valeur atteint 9,6 kg/m² pour les bâtiments soumis au test par Raiffeisen, ce qui est largement inférieur à la valeur limite de 20kg/m². Conformément à la révision totale de la loi sur le CO₂, cette valeur limite s'appliquera à partir de 2023 en cas de remplacement du chauffage. Selon le rapport PACTA, si les mesures d'assainissement et de substitution indiquées par Raiffeisen sont mises en œuvre au niveau des placements immobiliers d'ici 2030, les émissions de CO₂ atteindront 0,0 kg/m² et se situeront ainsi à un niveau largement inférieur à la valeur limite de 15kg/m₂ imposée par la loi sur le CO₂ révisée.

Financements hypothécaires: Le résultat de la compatibilité climatique du portefeuille hypothécaire semble indiquer que Raiffeisen se situe au-dessus de la moyenne en termes de financement de bâtiments nuisibles au climat via des hypothèques. Selon le test, quelque 4,4 millions de tonnes de CO₂ sont émises par les bâtiments financés via des hypothèques. Selon le test, les émissions par m² chauffé représentent en moyenne 25,7 kg/m². Afin de pouvoir interpréter correctement ces résultats, il est important de savoir que, pour Raiffeisen au niveau du Groupe, les informations concernant le système de chauffage sont souvent manquantes. Dans le cadre du test, cette lacune – que Raiffeisen doit encore combler – a été compensée dans la mesure du possible par les informations consignées dans le Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL), lesquelles sont souvent obsolètes. De plus, dans 18% des cas, le vecteur énergétique «pétrole» a été indiqué dans le cadre du «pire scénario» (worst case). En ce qui concerne la compatibilité climatique de son portefeuille hypothécaire, Raiffeisen continue donc à se baser sur une étude datant de 2019 et réalisée par TEP Energy, une entreprise suisse spécialisée dans l'analyse de la consommation énergétique et des conséquences climatiques. Dans cette étude, les méthodes statistiques (énergétiques) disponibles ont été appliquées et les données manquantes ont été complétées selon un «scénario réaliste» (best guess). La majorité des cantons utilise cette approche lorsqu'elle indique les émissions de CO₂ de son parc immobilier à la Confédération dans le cadre de l'Ordonnance sur le CO₂. Les calculs ont démontré que le parc immobilier financé par Raiffeisen via des hypothèques émettait environ 2,5 millions de tonnes de CO₂. Si l'on ne prend pas en compte les bâtiments industriels et agricoles, cela représente environ 2,1 millions de tonnes de CO₂ par an, ce qui se situe entre 4 et 10% en-dessous de la moyenne suisse. Retrouvez de plus amples informations sur www.raiffeisencasa.ch.

Financement d'entreprises: L'analyse PACTA 2020 ne portait pas sur les crédits aux entreprises. En se basant sur une analyse pilote, Raiffeisen avait déjà indiqué sur ce point, dans le rapport de gestion de 2019, qu'environ 1,2% du volume de crédits aux entreprises concernait des secteurs ayant un fort impact sur le climat (production d'électricité, transport de marchandises par la route, transport aérien, transport par bateau, fabrication de ciment, de chaux et de plâtre ainsi que fabrication et traitement de métaux). Cette indication est basée sur la classification interne de la clientèle entreprises conformément au système de codes NOGA de l'Office fédéral de la statistique. En outre, Raiffeisen n'a identifié aucun crédit à des entreprises qui extraient du charbon, exploitent des centrales au charbon ou extraient du pétrole ou du gaz.

Perspectives

Raiffeisen veut continuer à développer la mesure de la compatibilité climatique de ses flux financiers en se basant sur des standards reconnus. Dans ce contexte, la Direction de Raiffeisen Suisse a décidé fin 2020 d'intégrer le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF). Raiffeisen va dorénavant divulguer les risques financiers provoqués par le changement climatique conformément aux recommandations de la Task Force on Climate Related Financial Disclosures (TCFD). La nouvelle stratégie du Groupe Raiffeisen 2025 prévoit le renforcement des prestations de Raiffeisen en matière de durabilité. Raiffeisen soutient la transition énergétique et, tout comme la Confédération, poursuit l'objectif «zéro émission nette» d'ici 2050. En ce qui concerne ses propres émissions, Raiffeisen souhaite atteindre l'objectif «zéro émission nette» en 2030 déjà.